

3' CH

TROISIÈME LETTRE

A M. LE DUC DE BROGLIE

SUR LA DÉCADENCE DE LA CIVILISATION AUX ANTILLES
ET SUR LA RUINE DE NOTRE MARINE ET DE NOS COLONIES
PAR SUITE DE L'ÉMANCIPATION DES NOIRS.

PAR M. PETIT DE BARONCOURT,
PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÈGE ROYAL DE BOURBON.

Pour la franchise de l'Océan.

Prix : 1 franc.

Paris,
AMYOT, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ MARITIME,
RUE DE LA PAIX, 6.

FÉVRIER 1844

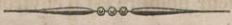
60349

326.1
PET

TROISIÈME LETTRE

A M. LE DUC DE BROGLIE

SUR LA DÉCADENCE DE LA CIVILISATION AUX ANTILLES
ET SUR LA RUINE DE NOTRE MARINE ET DE NOS COLONIES
PAR SUITE DE L'ÉMANCIPATION DES NOIRS.



MONSIEUR LE DUC,

Après avoir sincèrement exposé mes convictions sur les résultats probables de l'émancipation des noirs dans nos colonies et sur le plan de la commission consultative pour réaliser cette dangereuse mesure, je passe sans préambule à la question de finance, qui n'est pas la moins importante, et je terminerai cette lettre par une courte analyse des considérations de politique générale qui peuvent servir à éclairer la question sur toutes ses faces.

Le Rapport lui-même me servira de guide pour apprécier le fardeau de la dette que l'école abolitionniste prétend nous imposer. Je le suivrai pas à pas, textuellement, me gardant d'y rien changer, car les chiffres établis par la com-

60349

mission ont une éloquence irrésistible. Il me suffira de signaler un certain nombre de lacunes peu surprenantes dans cette œuvre d'entraînement philanthropique.

Pour fixer le taux de l'indemnité due aux colons on a pris pour base la somme des esclaves répartis dans nos quatre colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de Bourbon : leur nombre est d'environ 250 mille. La commission, estimant la valeur moyenne de chaque esclave à 1,200 fr., somme assez faible, et multipliant ces 1,200 fr. par le nombre total des esclaves, soit 250 mille, obtient le chiffre rond de 300 millions. Telle est la somme qui frappe à la première vue, et dont le budget se trouvera redevable envers les colons expropriés.

Trois cent millions! ce serait à faire reculer le philanthrope le plus déterminé, à moins de vouloir saigner la France aux quatre veines. La commission consultative n'en a pas jugé ainsi : elle a poursuivi stoïquement sa route et sans sourciller; mais comme il lui fallait tenir compte des sentiments étroits qui animent les deux chambres, ne point alarmer cette pudeur économique dont elles ont donné tant de preuves, sous peine de soulever un haro général, elle a dû recourir à l'art de grouper les chiffres.

Elle a donc imaginé un moyen assez habile pour réduire de moitié cette ruineuse indemnité.

La commission consultative descend de *trois cent millions* à *cent cinquante*, en procédant ainsi : l'indemnité ne devant être exigible qu'à l'expiration des dix années d'esclavage préparatoire, si l'État consentait à distribuer aux planteurs, dix ans d'avance, la moitié des 300 millions, soit 150 millions, ou 600 fr. par tête d'esclave, il aurait droit à la moitié de la propriété et du travail des noirs ; mais, en abandonnant aux colons la jouissance intégrale de leurs esclaves pendant dix ans, il aurait remboursé les propriétaires. Cet arrangement suppose, à 50 c. par jour, le prix de lademi-journée de travail qui appartiendrait à l'État. Acceptons ces calculs avec une petite supposition, qu'il sera possible de maintenir les noirs calmes, laborieux et résignés, dans ce purgatoire décennal qui doit les préparer à la liberté.

On le voit, cette période de dix ans n'est point stipulée en vue du progrès ; ce n'est point un délai reconnu nécessaire pour enfanter le travail et la moralité : c'est un pur calcul financier, un moyen de remboursement plus facile ; c'est le système anglais retourné et mis en rapport avec le système décimal.

La commission propose donc l'inscription au

grand-livre d'une rente annuelle de 6 millions, représentant, à 4 pour 100, un capital de 150 millions; elle se préoccupe en même temps des moyens d'éteindre cette dette à l'expiration de la dixième année, au grand jour de l'affranchissement général et simultané; il suffira, dit-elle, d'y consacrer deux années de suite les fonds de l'amortissement, dont la partie disponible est de 67 millions. Cette réserve, il est vrai, est déjà saisie par anticipation jusqu'en 1853, afin de subvenir aux travaux publics et aux fortifications de Paris (lois du 25 juin 1841 et du 11 juin 1842); mais on suppose que la France, après avoir engagé son avenir de dix ans, et cela en pleine paix, demeurera immobile et rangée dans la période décennale qui s'ouvre à son activité; que l'équilibre le plus parfait va se rétablir entre les recettes et les dépenses; qu'aucun nuage fâcheux ne troublera la bonne intelligence des cabinets; qu'aucune prévision ministérielle ne sera dépassée; que les crédits supplémentaires vont disparaître, et que la dette flottante se fondra d'elle-même; il faut en un mot s'abandonner à un rêve plein de poésie pour espérer que la réserve de l'amortissement de 1854 et de 1855 se trouvera nette et disponible tout juste pour effacer la trace des libéralités humanitaires du budget.

Je n'ai point, hélas ! une foi si robuste ; ce remboursement idéal me semble par trop ressembler à ceux des héros de Rabelais, et, malgré moi, je vois poindre sur le corps social une lèpre nouvelle, LA TAXE DES NOIRS, analogue à la taxe des pauvres dont l'Angleterre se trouve si bien, et que je signalais dans ma dernière lettre.

Je passe du capital aux frais supplémentaires de l'émancipation. Le jour où la liberté des noirs sera écrite dans la loi et sur le papier, c'est-à-dire le jour où ils entreront forcément dans les quatre galères coloniales que la commission institue, il y aura toute une organisation à créer, des mesures de précaution à prendre, qui se résoudront en dépenses nouvelles. Le rapport a donc prévu la nécessité d'accroître la force armée, les tribunaux, la gendarmerie, les prisons, cortège inévitable d'une civilisation exquise, pour contenir, dix années durant, l'impatience des futurs affranchis et prévenir l'explosion de deux ou trois grandes révoltes pareilles à celles qui ont ensanglanté la Jamaïque; ces frais de premier établissement sont estimés *4 millions 946 mille francs*; ajoutons-y les dépenses en établissements d'éducation et de bienfaisance, hospices et ateliers, etc., estimés *2 millions 418 mille francs*. En réunissant ces deux sommes, la commission présente elle-même

me un appoint de 7 millions 364 mille francs. Passons sur les frais d'établissement du culte et des tribunaux, que le rapport laisse pour mémoire, et dont la dépense est inconnue (1). En matière de finances, il y a toujours un coin pour les surprises.

A ces frais généraux il faut joindre un surcroît de dépenses annuelles au budget colonial évalué par la commission à 2 millions 718 mille francs; et, comme cette dépense sera perpétuelle et sans rachat possible, elle représente, à 4 p. 100, un nouveau capital de *soixante-sept millions*.

La dépense générale de l'émancipation additionnée, et comprenant 1° le prix des esclaves, 2° les frais de premier établissement, 3° le surcroît de dépenses annuelles, doit donc être évalué à DEUX CENT VINGT-CINQ MILLIONS en se bornant aux calculs de la commission (2).

Encore est-il douteux que les données précédentes soient la limite exacte des sacrifices imposés au pays. MM. de Mackau et Jubelin, qui ont vu les affaires coloniales de près et sur place,

(1) Rapport, page 129.

(2) La moitié de l'indemnité à payer immédiatement 150,000,000 f.
Frais de premier établissement 7,694,000
Capital à 4 pour 100 d'une dépense annuelle de
2,718,000 fr. 67,950,000

Total 225,624,000 f.

ont protesté, dans la séance du 20 février 1843, que tout ce qui tient aux dépenses de premier établissement, notamment aux prisons, geôles, hôpitaux, *avait été évalué trop bas* (1). On le voit, la majorité de la commission se trouve soupçonnée par ses propres membres d'avoir imité certains architectes, qui, pour obtenir la construction d'un édifice, adoucissent leur devis d'estimation, de peur d'effaroucher la bourse du spéculateur.

II.

J'arrive aux lacunes du rapport. La commission s'est contentée d'évaluer le prix vénal des ouvriers noirs, sans tenir compte de la dépréciation dont les propriétés coloniales seront frappées, dépréciation constatée par l'expérience anglaise et par les documents des abolitionnistes eux-mêmes, amenée par le défaut des bras et par l'abandon des cultures. Les colons qui possèdent un patrimoine, une industrie placée sous la garantie des lois existantes, qui ont mis d'énormes capitaux en achats de fonds, en sucreries, moulins à broyer la canne, cases, ouvrages d'art incorporés avec le sol, n'ont-ils droit vraiment qu'au prix de leurs esclaves ? Et

(1) Rapport ; procès-verbaux qui le terminent, p. 459.

s'il est vrai que les quatre cinquièmes de la propriété coloniale soit grevée d'hypothèques, l'indemnité suffira-t-elle seulement à payer leurs dettes ? Vous les expropriez indirectement par un arrêt législatif, et vous n'estimez que la moindre partie du dommage. Est-il permis de jeter dans l'esclavage de la misère et de la pitié publique trente mille Français dont les courageux ancêtres ont créé en partie cette prospérité maritime dont nous étions fiers, et dont les hommes d'aujourd'hui sont devenus les gardiens infidèles ? Non, l'État, pas plus qu'un simple particulier, ne saurait se passer de justice ; s'il renverse un ordre de choses légal dont il est l'auteur, s'il force le colon à laisser sa terre en friche, celui-ci a droit de demander une expertise et d'exiger une indemnité. Cette garantie est accordée par la loi au débiteur contre son créancier ; et à Bourbon, il n'est point permis de déposséder un planteur de ses noirs, sans lui ôter en même temps son immeuble, de peur qu'il ne restât inculte. Comment l'État qui a posé la règle, s'en affranchira-t-il ?

La commission, je le sais, se promet de garantir la culture au moyen de son grand système de l'atelier colonial et des travaux forcés ; mais, si le système avorte à la mise en œuvre comme il est arrivé de l'apprentissage anglais,

l'État tiendra-t-il en réserve une seconde indemnité pour racheter en tout ou en partie la superficie cultivable de nos quatre colonies? Le rapport s'est bien gardé de toucher à cette brûlante hypothèse. Et comment d'ailleurs envisager de sang-froid une éventualité qui grèverait le pays d'une dette ou d'une perte incalculable? Ne vaut-il pas mieux tout attendre d'un coup de dés? Qu'importent les intérêts des colons, de ces compatriotes qui vivent si loin de nous, au delà des mers, qui n'ont point de représentants dans les chambres, et aux dépens desquels il est si facile de tenter des expériences philanthropiques?

La majorité de la commission tombe sur ce point dans une étrange erreur : elle avoue d'un côté que les produits tropicaux pourront bien diminuer d'un tiers, et elle soutient en même temps que les terres ne perdront rien de leur valeur; elle pense que toutes les petites usines travailleront à perte, et elle imagine que les colons trouveront une compensation suffisante en démembrant leurs terrains, en les vendant par petits lots aux noirs affranchis. Malheureusement l'exemple des colonies anglaises dément toutes ces belles théories. A la Trinité, à Maurice, à la Guyane, les terres sont tombées d'abord des trois quarts, et ensuite des cinq sixièmes. Aujourd'hui elles sont incultes et sans

aucune valeur : il est impossible de s'en défaire à quelque prix que ce soit, et partout les frais de production dépassent les revenus.

Dans l'enquête faite par la chambre des communes en 1839, on demande à M. Macqueen, fondateur d'une banque coloniale :

« D'après l'étude que vous avez faite de la situation de nos colonies des Indes occidentales, que pensez-vous de l'avenir de la production dans ces colonies ?

» R. Je crois au total que cette production ne paie pas aujourd'hui ses frais, et que, si on ne réussit pas à la faire rentrer dans une voie plus normale, l'immense capital qui s'y trouve engagé ne tardera pas à être absorbé. Les Européens disparaîtront alors de ces contrées et les abandonneront à la race noire, qui, ne possédant ni capital, ni crédit, ni industrie, finira par tomber dans la barbarie. Déjà un assez grand nombre de nos planteurs les plus habiles, ne voyant dans l'avenir que chances de ruine et de misère, ont quitté nos colonies, et ont été offrir leurs services aux habitants de Porto-Rico et de Cuba. »

Conçoit-on après ces révélations que la commission française ait osé écrire que l'expérience anglaise avait parfaitement réussi !

On demande à M. Macqueen dans une autre occasion :

« Pouvez-vous indiquer la différence de la valeur ac-

tuelle et de la valeur antérieure des habitations?.....

» R. Je ne puis établir cette comparaison, attendu qu'il m'est impossible d'assigner aucune valeur à des propriétés dont les frais absorbent les revenus (1). »

A la Guyane anglaise, toutes les prévisions sinistres ont été dépassées; la ruine complète, absolue, de toute culture, est officiellement constatée. Déjà M. le baron de Mackau avait loyalement dénoncé les faits à la séance de la commission du 28 février 1843, dans les termes suivants :

« A Démérary, les rapports faits à la date du 9 janvier sont effrayants. Les galeries des bâtiments publics avoisinant la demeure du gouverneur étaient encombrés de noirs, et l'on croit qu'il n'y a, tant à Démérary qu'à Esséquibo, qu'une ou deux propriétés où tous les ouvriers, à l'exception des Portugais, n'avaient pas cessé toute espèce de travail. Sur quelques plantations même ils se sont portés à des voies de fait contre les surveillants.

» A Démérary, presque tous les laboureurs avaient cessé de travailler, à un tel point que, dans quelques localités, les contre-mâîtres et les directeurs ont été obligés de rentrer eux-mêmes le foin nécessaire aux bestiaux; et l'insolence de la part des noirs était si grande et a été si loin sur quelques plantations, qu'on a été obligé d'avoir recours aux autorités....

» Par suite d'un relevé fait sur 62 plantations situées

(1) Publications de la marine, t. III, p. 239.

dans divers districts de la Guyane anglaise , il a été prouvé qu'une barrique de sucre coûte environ 12 dollars (60 fr.) de plus à faire qu'elle ne rapporte au prix actuel des marchés anglais (1); de sorte que , si les choses ne changent pas , on marche à une ruine complète et prochaine. C'est par suite de ce relevé qu'on s'est décidé à tenter la diminution des salaires , mesure qui a amené les événements dont parle le brick *l'Alerte* (2)..... »

Ces faits si concluants furent vivement contestés en pleine séance par M. Rossi , et il en sortit une discussion empreinte d'une certaine aigreur. Du reste les faits qui précèdent sont restés enfouis dans les volumineux procès-verbaux de la commission ; mais les renseignements de M. le baron de Mackau se sont depuis lors pleinement confirmés. Tous les journaux de l'Europe ont retenti d'une déclaration officielle du gouverneur et des magistrats de la Guyane anglaise , constatant que le travail y est complètement anéanti , que cette colonie n'enverra ni une livre de café ni une livre de coton à la métropole , que la production du sucre elle-même va disparaître (3). Tous les moyens pour raviver

(1) On sait que ce prix est très élevé , parce que l'Angleterre s'est interdit la fabrication du sucre de betteraves , et a frappé le sucre étranger d'un droit énorme , qui équivaut à une prohibition.

(2) Procès-verbaux , III^e partie , page 108.

(3) Afin de pallier le mauvais effet de cette déclaration officielle , insérée dans les *Annales maritimes* , n^o d'octobre , la secte abolitio-

la culture ont échoué, même l'introduction des travailleurs portugais et des *coulis* de l'Inde. La barbarie a suivi de bien près l'heure de la liberté.

Dans l'origine de l'émancipation, les noirs avaient acheté des terrains pour s'y cantonner ; ils s'étaient associés pour acquérir en commun de grandes propriétés où ils pussent vagabonder à leur aise. Ces spéculations ont eu les plus détestables effets. Aujourd'hui que le pécule amassé pendant l'esclavage est épuisé, il n'y a plus d'acheteurs ; la terre inculte a perdu le peu de valeur qui lui restait.

« Les noirs de la Guyane semblent renoncer aux acquisitions de terrains. On a remarqué une diminution sensible dans la quantité de ces acquisitions ; elles ont même cessé complètement dans ces derniers mois. Quant à se réunir de nouveau pour acheter de grandes propriétés, c'est un genre d'entreprises qu'ils ont décidément abandonné ; ils n'ont pas tardé à sentir tous les inconvénients de ces associations. En effet les associés étaient assemblés sur le pied d'une parfaite égalité pour jouir de la propriété en commun et pour partager les mêmes droits ; mais peu à peu cette égalité parfaite a été rompue. Certains d'entre eux se sont livrés à l'intempérance, à la paresse, à l'extravagance et au vol, et leurs con-

niste a fait publier dans les journaux que les exportations de la Guyane anglaise dépasseraient en 1845 celles de l'année précédente.

frères se sont vus dans l'impossibilité de se débarrasser d'eux. L'un paie régulièrement sa quote-part, l'autre ne paie pas ; et enfin l'association découvre qu'on ne peut mener à bien aucune entreprise sans le concours de toutes les volontés, et sans la direction uniforme d'un guide commun. Le gouverneur de la colonie avait prédit un grand avenir à ces associations ; mais elles n'ont excité que la pitié des planteurs. C'est une chimère que d'attendre d'elles une augmentation quelconque des produits coloniaux (1). »

Tel est, Monsieur le Duc, le miroir fidèle de notre avenir aux Antilles. On n'affirmera plus sans doute que les planteurs auront la plus grande facilité à se défaire de leurs terrains en les morcelant, en les réduisant au niveau de l'intelligence des noirs. L'affranchissement de ceux-ci n'est qu'une expropriation du sol à peine déguisée, expropriation de l'Europe au profit de l'Afrique, de la civilisation en faveur de la barbarie.

Il serait bon d'indiquer ici sur quel pied l'État devrait solder l'indemnité territoriale, mais ce sont là des études que la commission a négligées, et que je ne prendrai pas la peine de faire après elle et pour elle.

Je n'abandonnerai point toutefois cette affaire de la dépréciation du sol colonial sans

(1) *Annales maritimes*, n° d'octobre 1843, pages 553-54.

donner un aperçu quelconque. Je suppose, pour être aussi modéré que possible, que tout le capital foncier de nos colonies est égal à la valeur des esclaves, c'est-à-dire à 300 millions ; j'accepte la déclaration du rapport qu'au jour de l'affranchissement la quantité des produits diminuera d'un tiers : ce tiers de diminution dans le revenu représente évidemment la perte d'un tiers du capital foncier, ou de cent millions, qu'il faut joindre au taux de l'indemnité spécifié plus haut.

Cent millions sur lesquels la commission n'a pas compté, telle est la somme additionnelle que l'état devra déboursier pour rester dans des conditions d'équité étroite vis-à-vis d'une classe de nos concitoyens !

Autre lacune du rapport : la commission demande l'émancipation immédiate des infirmes, des enfants et des vieillards ; elle règle que les colons continueront à être chargés de nourrir, de loger et de vêtir cette population nécessaire, et que l'État, par un arrangement de gré à gré, remboursera les frais de nourriture et de logement aux propriétaires. D'où vient que la commission, qui crée cette dépense nouvelle, n'en présente point la somme approximative ? Dans ma deuxième lettre, j'estimais à cent mille cette classe particulière d'individus : réduisons

à cinquante mille, ou au cinquième de la population noire, les malheureux qui, à différents titres, tendront la main aux subsides de l'État le jour où ils passeront sous le régime de la liberté. En estimant à cinquante centimes par jour et par individu les frais de tutelle et de paupérisme, cela présente une addition annuelle de *neuf millions passés* (9,125,000 fr.). Réduisez même la dépense à vingt-cinq centimes par individu, ce qui est bien peu de chose, et vous aurez toujours une somme annuelle de *quatre millions et demi* (4,562,500 fr.), le revenu de plus de cent millions!

Troisième lacune : la commission ne s'est point demandée si, en présence d'un régime entièrement nouveau, il ne faudrait pas refondre tout le système administratif et municipal établi aux Antilles. Un fonctionnaire public de grande expérience, et qui a long-temps résidé aux colonies, y a songé pour elle (1). Il prouve que toute émancipation des noirs est pleine de dangers avant qu'on ait préalablement doublé le nombre des communes rurales, et constitué, par exemple, 50 communes à la Martinique, au

(1) *Question de l'abolition de l'esclavage des noirs*, par M. E. Villemain, sous-intendant militaire. Il est bien regrettable que cette brochure, remarquable autant par la logique que par le style, n'ait pas été plus répandue.

lieu des 24 qui existent actuellement. Il déduit la nécessité de circonscrire plus étroitement les communes qui seraient trop étendues au jour de l'émancipation, alors que l'action directe du maître serait remplacée par celle du maire :

« Les communes rurales de nos colonies ont, dans l'état actuel d'esclavage, une population et une étendue de terrains qui ne pourraient être conservées sans péril dans le régime de liberté. Avec l'esclavage, l'action des maires est naturellement très limitée, puisque, à moins de circonstances rares et exceptionnelles, elle ne s'exerce que sur des personnes libres. Le nègre esclave, comme l'a fort bien observé M. de Tocqueville, est pour ainsi dire en dehors du pouvoir social. Son maire, c'est son maître; son juge de paix, c'est son maître; son brigadier de gendarmerie, c'est encore son maître. Vienne le jour de l'émancipation, l'action du maître s'effacera, le nombre des citoyens actifs de la commune sera décuplé, et l'action du maire, qui alors devrait pour ainsi dire être décuplée, se trouvera faible et impuissante en présence d'une population nombreuse, livrée aux enivremens de la liberté, qu'elle traduit par ces mots : *Plus de travail!* Il est d'ailleurs nécessaire que les propriétaires colons, les hommes de race blanche, les véritables pôles du courant intellectuel et producteur qui traverse le corps social, puissent retrouver et conserver, comme maires, une partie de l'influence qu'ils auront perdue comme maîtres (1). »

(1) *Question de l'abolition*, citée précédemment à la page 104.

Voilà encore un nombre assez considérable de mairies, d'églises, de maisons d'écoles, à fonder! C'est probablement une nouvelle dépense de trois ou quatre millions à ajouter aux précédentes. J'imiterai la discrétion de la commission consultative en passant sous silence les nouvelles routes à ouvrir, les forteresses à construire, les arsenaux à approvisionner. Nous n'en finirions pas s'il fallait tout compter.

Au total, l'émancipation des noirs de nos colonies doit coûter à la France 225 millions d'après les calculs de la commission, et en outre une nouvelle somme ronde de 149 millions si l'on y joint les lacunes (1) que j'ai essayé de réparer en m'efforçant non pas d'accroître, mais d'atténuer la dépense, car il serait peu digne de ma cause de grossir inutilement le fardeau de l'indemnité comme pour en faire un épouvantail.

Ces deux sommes réunies présentent un total de 374 millions pour arriver à l'émancipation

(1) Diminution d'un tiers des produits avoué par la commission, et représentant un tiers du capital foncier.	100,000,000 f.
Frais de nourriture, logement, etc., de 50,000 noirs, à 25 c. par jour, pendant dix ans seulement.	45,625,000
Nécessité de doubler le nombre des communes rurales, bâtiments de tous genres, églises, etc.	4,000,000
	<hr/>
Total général	149,625,000 f.

des noirs de nos colonies en respectant tous les droits acquis. Si cette somme de *trois cent soixante-quatorze millions* devait agrandir ou fortifier la France, il n'y aurait point d'hésitation possible; mais nécessairement cette mesure abaissera notre influence dans le monde, elle ruinera infailliblement une classe tout entière de nos concitoyens, et portera une atteinte mortelle à notre commerce, à notre marine, à nos colonies; elle ne peut convenir qu'à nos ennemis mortels.

Il existe un moyen de couper court aux difficultés d'argent : c'est de ne rien payer, de faire déclarer par un décret des chambres que la propriété des noirs, légale jusque aujourd'hui, est devenue illégale; d'obtenir que la loi se démente elle-même. Cette opinion avait été émise en 1839, dans un rapport fait à la chambre des députés par M. de Tocqueville, à peu près dans ces termes naïfs: « Je vous prends un ouvrier » noir, mais je vous rends un ouvrier libre; il y » a compensation. » C'était là une exécution révolutionnaire de nos colonies qui n'a pas prévalu dans le sein de la commission, et je l'en félicite; mais j'avais conclu d'un pareil langage, peut-être à tort, que la fortune de M. de Tocqueville n'était point située aux Antilles.

Le rapport, du reste, laisse peut-être une porte ouverte à cette manière d'envisager les choses, en déclarant que l'indemnité n'est point une mesure de *nécessité*, mais de simple *équité*. Cette étrange théorie a été flétrie dans le sein même de la commission par une protestation de MM. Jubelin et de Mackau, à la séance du 3 mars 1843, renouvelée courageusement par ces deux membres de la minorité à la séance du 6 mars, c'est-à-dire trois jours après (1).

Honneur donc à ces hommes d'état vraiment dignes de l'être, et qui savent mettre l'intérêt public au dessus du soin de leur popularité!

Pour moi, qui ai voulu donner mon opinion à défaut de ma voix sur les interprétations et les distinctions du Rapport, j'avoue qu'il m'est impossible de comprendre comment une mesure de simple *équité* n'est pas une mesure de *nécessité*, à moins de voir là-dessous une porte entr'ouverte au dol et à la spoliation.

III.

Supposons que le budget soit parfaitement en mesure de jeter des millions par centaines dans les abîmes de la philanthropie, il resterait

(1) Rapport, pages 436 et 437.

toujours à examiner un côté immense de la question, le côté national et politique. En d'autres termes y a-t-il convenance, utilité pour l'État, à affranchir immédiatement les noirs de nos colonies? Cette mesure est-elle dans l'intérêt de la France, de l'Europe et du monde? Un intérêt plus général, plus humain, ne domine-t-il pas les avantages particuliers que la race noire peut trouver à vivre dans la paresse? A-t-on prévu les conséquences lointaines ou rapprochées de l'affranchissement pour notre marine et pour nos alliances avec les états des deux Amériques? Tout notre système de relations extérieures n'en sera-t-il pas gravement altéré?

Tel est le point capital, sur lequel on ne saurait trop attirer la lumière.

Chose inconcevable pourtant! les raisons politiques qui militent pour ou contre l'émancipation n'ont point trouvé place dans le rapport. Que le système colonial se maintienne ou succombe, « la commission n'entend prendre parti ni pour ni contre (1) ». Les relations qu'il peut avoir « avec l'intérêt réel ou supposé de la métropole sont d'un très haut et très pressant intérêt; mais cela excède les limites naturelles du rapport (2). »

(1) Rapport, page 358.

(2) *Id.*, page 359.

M. le marquis d'Audiffret et plusieurs membres de la minorité ont pourtant démontré à plusieurs reprises que la question n'était point isolée et concentrée dans les limites de nos quatre colonies ; ils ont exposé son importance, son étendue, ses relations avec le système européen tout entier : donc la commission n'a point péché par ignorance, et il nous est facile de tirer des inductions de son silence.

Se taire sur l'influence politique de l'émancipation des colonies, c'est accepter l'évidence de ses funestes résultats. Pour moi, Monsieur le Duc, je repousse cette mesure parce qu'elle est purement anglaise, et dans la pensée qui l'a conçue, et dans le but auquel elle conduit ; je la repousse en vertu de cette situation géographique, éternellement la même, qui fait que la France et l'Angleterre sont en Europe comme les plateaux d'une balance, dont l'un ne saurait s'élever sans que l'autre s'abaisse ; je la repousse comme une imitation maladroite et un mauvais calcul ; et je m'étonnerai toujours que la commission vienne nous donner son projet comme une grande chose (1), car on n'est jamais grand quand on copie.

Certes, il n'est personne qui repousse plus que

(1) Rapport, page 6.

moi une hostilité permanente aux intérêts de l'Angleterre, dont je souhaite le bien et le repos ; mais la philanthropie n'exige pas qu'on les lui assure aux dépens des intérêts français , et malgré l'intimité passagère de deux peuples dont les tendances sont si diverses, et qui semblent unis à la façon des Hermès antiques , c'est-à-dire en se tournant le dos , je désire vivement que nous mettions de la réserve dans nos embrassements.

L'émancipation générale des colonies est pour la Grande-Bretagne une affaire grandement lucrative. A défaut d'autres preuves, il suffit de rappeler la déclaration officielle de lord Palmerston faite l'été dernier à la chambre des communes, à peu près en ces termes : « Que l'abolition de l'es-
» clavage des noirs aux Indes occidentales n'est
» pas seulement une question d'humanité, mais
» une œuvre de haute et intelligente politique ;
» que la Grande-Bretagne en retirera des fruits
» durables, attendu que *la vertu trouve toujours*
» *sa récompense.* »

Lord Brougham, à son tour, a expliqué en quoi consistaient ces récompenses de la vertu en présentant un bill pour mettre de nouvelles entraves à la traite chez les nations étrangères. Laissons-le parler lui-même :

« Le pays a fait un grand sacrifice ; mais il n'est pas permis de dire que la compensation a été complète pour

les planteurs. Leurs intérêts ont grandement souffert. En effet, le travail des noirs formait toute la valeur des habitations. Tel planteur qui comptait jadis ses revenus par mille livres les compte aujourd'hui par cent ; tel autre qui comptait par cent n'a plus, en quelque sorte, aucune propriété dans les colonies. Lorsque le gouvernement anglais a proclamé l'abolition de l'esclavage, a-t-il prétendu en faire passer les avantages dans les mains du Portugal et du Brésil par l'intermédiaire des sujets anglais?... Avons-nous souffert des pertes au profit de nos compatriotes résidant à Cuba et au Brésil, et tout exprès *pour créer à nos colonies une concurrence sur les marchés du monde* (1) ? »

On le voit, l'Angleterre ne prêche l'abolition de la traite et de l'esclavage que « *pour prévenir une concurrence que son ambition ne peut supporter sur les marchés du monde.* » Voilà ce que lord Palmerston appelle les récompenses de la vertu !

Les préoccupations éternelles de la Grande-Bretagne ont été souvent dévoilées. Depuis 1815, elle cherche à transporter dans ses possessions asiatiques la production de toutes les denrées tropicales, à concentrer dans ses mains le monopole des échanges, à dominer par sa marine sur toutes les mers, par son commerce sur tous les marchés. On ne saurait lui faire un crime de cette pensée : elle la puise dans le fond

(1) Discours de lord Brougham à la Chambre des lords le 11 avril 1845.

même de sa situation et dans les nécessités de son système économique ; mais encore faut-il n'en pas être dupe. Déjà la compagnie des Indes a accaparé la culture de l'opium, qui nous est interdite à Pondichéry au prix d'un subside annuel de 400,000 roupies. Le monopole de l'indigo a été également concentré sur les bords du Gange dans ces derniers temps. Le sucre, le coton, le café, y sont acclimatés au sein d'une population de 80 millions de travailleurs dans une contrée immense, où la main-d'œuvre ne s'élève pas à 25 cent. par jour, nourriture comprise. L'exportation du sucre du Bengale s'élevait seulement à 12 mille tonneaux en 1831 ; elle a été huit fois plus considérable en 1839, et a été portée à plus de 90 millions de kilogrammes ; elle a atteint très probablement 150 millions de kilogrammes en 1843. Encore quelques années, et la fabrication du Bengale pourra inonder de ses produits les marchés du monde entier.

« Mais il ne suffit pas de produire, il faut écouler et consommer les produits, exclure les denrées similaires qui sont en possession du marché européen (1). » N'est-ce pas une faveur inouïe de la fortune que de pouvoir atteindre ce grand résultat et tarir toutes les sources où

(1) Voir ma brochure sur le droit de visite, page 5.

l'Europe continentale s'approvisionne directement, avec les grands mots, les mots vraiment magiques d'esclavage et de liberté! Qu'on ne s'y trompe pas : l'Angleterre, à travers l'étalage de sa philanthropie négrophile, ne fait qu'obéir aux instincts égoïstes d'un peuple marchand ; elle ne s'écarte pas de son rôle ; elle trafique de la vertu en Amérique comme de l'opium en Asie. A l'aspect de ces manœuvres visibles, qui tendent à enchaîner l'Europe sur ses rivages assujettis, n'est-il pas temps de s'écrier comme l'infortuné chevalier de Saint-Lubin (1) revenant des bords du Gange en 1784 : « Le génie » inquiet qui préside à la balance européenne » est-il donc enchanté ? »

Maitresse des inépuisables greniers de l'Indostan, là où personne ne peut désormais lui faire de concurrence, la Grande-Bretagne espère fermer les marchés qui la gênent, ceux du Brésil et des Etats-Unis, de la France, de l'Espagne, du Portugal, tous approvisionnés par le travail des noirs ; elle sait que le nègre affranchi ne produit rien et frappe de stérilité le sol où il végète ; elle n'ignore point que, dans ses colonies émancipées, toute industrie cesse ou va cesser : tel est le secret de la fièvre humanitaire

(1) C'est une triste et déplorable histoire que celle du chevalier de Saint-Lubin ; j'espère la raconter un jour.

qui s'est emparée des Trois-Royaumes, à commencer par lord Aberdeen. L'émancipation des travailleurs africains n'est plus comme autrefois une œuvre philanthropique poursuivie par l'*anti-slavery party*; c'est un levier commercial et diplomatique pour secouer le monde.

Le cabinet de Londres a senti qu'à tout prix il fallait gagner la France, par la raison qu'elle donne le branle au reste du continent, ainsi que nous l'avons trop bien prouvé dans la déplorable affaire du droit de visite; il caresse cette fibre de générosité chevaleresque dont nous avons donné tant de preuves; il nous assiège au nom des sentiments les plus honorables, en alléguant les principes les plus sacrés. De là toutes les manœuvres pour créer, dans Paris même, à l'abolition du travail colonial une popularité factice; de là les mensonges avérés sur les brillants résultats obtenus dans les possessions britanniques; de là les vieux récits des tortures exercées par les planteurs sur leurs noirs, propagés à grand bruit dans certaines feuilles quotidiennes, qui ont pris, dit-on, avec les émissaires de la société *anti-slavery*, des engagements formels, à deniers comptants (1), pour entraîner la France dans cette voie désastreuse.

(1) On m'a nommé les feuilles qui se seraient vendues, les sommes

Les effets politiques de l'émancipation s'offrent donc à mes yeux dans les termes suivants : Vous voulez doter d'une liberté menteuse une race inférieure incapable d'en faire un bon usage, et vous consommerez la vassalité industrielle de l'Europe continentale, l'asservissement maritime du monde entier !

O philanthropes, vous êtes les modernes barbares, vous qui ne travaillez à détacher la chaîne des nègres que pour nous la passer au cou !

Ajoutez à l'émancipation des noirs les stipulations du droit de visite, et ces tribunaux mixtes établis à Sierra-Leone, au Cap, à la Jamaïque, devant lesquels on fait déjà comparaître les bâtiments des puissances du second ordre, telles que le Brésil et le Portugal ; n'oubliez pas l'événement de *la Sénégambie*, navire expédié pour le service de l'état et jugé par une cour anglaise : tout cela vous révélera l'intention formelle de rendre la marine anglaise irresponsable et suzeraine sur toutes les mers, de créer une vassalité maritime, d'humilier tous les pavillons, et de rendre les Anglais, selon l'expression du général Cass, les juges de paix et les grands prévôts de l'Océan.

stipulées et les banquiers chargés de payer les traites ; mais, n'ayant pas les preuves en main, je ne puis en dire davantage.

On n'en saurait douter : ce que le cabinet de Londres n'a pu obtenir au moyen des embûches du droit de visite, il l'obtiendra à la longue et plus sûrement par la ruine des colonies européennes et des industries transatlantiques.

IV.

Dans les dix-sept dernières pages du rapport, dont j'ai déjà signalé le fâcheux esprit, on trouve, il faut l'avouer, d'étranges consolations. On y apprend que les capitaux, détournés des petites usines ruinées, trouveront probablement de l'emploi dans la conversion des produits du sol en étoffes grossières, et que « sous ce rapport l'industrie métropolitaine souffrira encore quelque peu (1). » Suit en note un relevé des importations d'étoffes dans nos quatre colonies en 1839 ; malgré les souffrances d'une législation inintelligente imposée à nos concitoyens d'outre-mer, il y a eu un débit de dix-sept millions et demi de tissus fabriqués. Mais qu'est-ce que *dix-sept millions et demi* pour des hommes chargés de nos affaires, et qui se croient

(1) Rapport de la commission, page 347.

autorisés à faire de la philanthropie cosmopolite à nos dépens ?

Deuxième consolation. « La France sera forcée de tirer de l'étranger une plus grande partie de son approvisionnement en sucre et en autres denrées coloniales ! soit.... Bien loin d'y perdre, la navigation française gagnerait *peut-être* à ce changement.... Mieux nous vaudrait *peut-être*, à dépenses égales, être forcés d'aller chercher une grande partie de notre approvisionnement en denrées coloniales dans l'Inde, à Java, à Sumatra, que de tirer presque tout de la Guadeloupe et de la Martinique : plus les voyages sont longs, plus les navigateurs acquièrent de l'expérience (1). »

Il faut que la commission soit bien à court de bonnes raisons pour tenir un langage aussi puéril. Ignore-t-elle donc que les peuples producteurs ont avant tout la prétention fort légitime de transporter eux-mêmes leurs denrées d'échange ; que la Hollande, loin de nous laisser charger nos bâtiments à Java ou à Sumatra, ne nous permettrait pas même de les charger à Rotterdam, elle qui nous a décidés tout récemment à convertir, pour son sucre et son café, la place de Strasbourg en *port de mer* ! Qu'on ne

(1) Rapport, pages 348-349.

s'abuse point : si la ruine de notre navigation privilégiée était décrétée par les philanthropes, il ne nous resterait pas même le cabotage du Rhin.

La commission consultative semble croire que la décadence prévue, la ruine même de nos possessions d'outre-mer, n'empêcheraient pas la Hollande, le Brésil et les Etats-Unis, de nous vendre du sucre et du café, et de soutenir avec la Grande-Bretagne une rivalité nécessaire à l'équilibre du monde. Qui ne voit cependant que par l'affranchissement des noirs ces divers états se trouveraient désarmés de la solidarité européenne. L'émancipation nous touche bien moins encore que le Brésil et les Etats-Unis ; c'est une arme chargée et dirigée au cœur de ces deux états. A ce point de vue, je le demande, est-ce à la France de concourir, ne fût-ce que par son exemple, à la destruction du travail forcé dans les deux Amériques, avant que le travail libre ait pu y naître et se développer ? A-t-elle besoin d'immoler sur l'autel de Wilberforce nos alliances les plus certaines, les plus indispensables ? Doit-elle remplir le carquois des Parthes pour faire tirer sur nos meilleurs amis ?

Les tendances politiques de la Grande-Bretagne ne sont un mystère pour personne ; elle éprouve l'impérieux besoin d'anéantir toutes les

sources de richesses agricoles ou industrielles qui peuvent contrarier ses projets de monopole universel. Pour qu'elle vive, il faut que les autres meurent. A ce titre le Brésil et les États-Unis sont ses ennemis mortels, eux qui exportent en abondance des denrées similaires à celles de l'Indostan. Pour les atteindre à la source même de leur prospérité, il faut émanciper leurs travailleurs noirs, de gré ou de force, par des séductions humanitaires ou par des révolutions sanglantes ; il faut les gêner par la visite maritime, par les tribunaux mixtes, les envelopper d'intrigues, de menaces, de dangers, et transformer le bassin de la mer des Antilles en un vaste foyer d'agitation noire, d'où l'Angleterre puisse, à un jour prévu, mettre le feu aux deux Amériques.

Ces craintes ne sont point exagérées : ce plan s'est révélé à plusieurs reprises ; il a couru dans les papiers publics ; il est au fond de toutes les combinaisons commerciales et diplomatiques.

Depuis long-temps la magnifique étendue des côtes de Brésil et l'avenir florissant de cet empire offusquent la Grande-Bretagne. En 1826, elle lui arracha la province de Montevideo pour en faire une de ces républiques bâtardes dont elle se réserve d'être l'arbitre ; elle convoite au-

jourd'hui le fleuve des Amazones, et il y a deux ans à peine qu'elle usurpait les bouches de l'Orénoque, qui communique avec les Amazones par un canal nature l.

Cette politique souterraine s'est entièrement démasquée au printemps dernier par l'envoi de M. Ellis à Rio-Janeiro, sous prétexte de conclure un traité de commerce. Cet agent est venu faire au Brésil les ouvertures les plus magnifiques, les plus séduisantes, pour le placement des denrées brésiliennes sur le marché anglais. En retour il ne demandait qu'une seule concession pleine d'une abnégation toute évangélique, savoir : *l'émancipation des travailleurs brésiliens par dixième d'année en année* jusqu'à la consommation de toute activité et de toute industrie. Le gouvernement de Rio repoussa de pareilles ouvertures et congédia l'envoyé britannique (1).

Parlerai-je de Cuba ? Croit-on que sa prospérité n'excite aucune jalousie, et qu'elle pourra se soutenir seule si la France déserte sa cause ? A-t-on oublié les manœuvres de Turnbull et le bâtiment stationnaire dans le port de la Havane, qui ressemble au fameux navire de Porto-Bello ?

Même politique aux Etats-Unis.

Je ne descendrai point au détail des intrigues nouées au Texas depuis l'arrivée du ministre

(1) J'ai la preuve semi-officielle des faits racontés ci-dessus.

anglais sir Elliot, dans le but d'y créer un foyer de révolution noire, et d'enfermer les états du sud dans un cercle de flammes. On sait que les aveux officiels de lord Aberdeen sur cette résolution ont motivé de la part du président Tyler, dans son récent message, la proposition de rompre d'un coup tous les fils de cette trame si bien ourdie en réunissant le Texas à l'Union américaine.

Qu'on ne s'y trompe pas : il ne s'agit point en Amérique de l'émancipation graduelle des travailleurs et de la ruine d'une production rivale ; il s'agit de plonger les états du sud dans les sanglantes convulsions d'une guerre servile, de donner le signal de l'extermination des noirs et des blancs, de renouveler sur un plus grand théâtre les massacres de Saint-Domingue. La question n'a pas d'autre issue. C'est M. Clay, sénateur des États-Unis ; c'est M. de Tocqueville lui-même, à l'époque où il voyait les choses sur place, qui affirment « que l'extermination de l'une des deux races est la solution finale du problème, et que la servitude des noirs peut seule leur permettre de vivre juxtaposés avec les blancs (1). »

Les recueils périodiques de Londres nous ont révélé indiscrètement le plan de campagne éven-

(1) Question de l'émancipation des noirs, page 15.

tuel du cabinet anglais , et , à l'heure présente , des régiments noirs sont organisés à la Jamaïque , toujours prêts à s'embarquer.

Tant que la France maintiendra son système colonial intact , elle demeurera forte au dehors , car ses intérêts seront solidaires avec ceux des états américains et de tous les peuples qui ont une marine et des colonies. Le gouvernement britannique ne pourra imposer ses volontés par la violence sans mettre le monde en feu ; il n'osera forcer la main aux plus faibles et se bornera à des manœuvres indirectes. Or, je le répète, est-il juste, loyal et politique, de nous détacher des influences qui tiennent en respect, sans effort, un gouvernement rival ; de concourir lâchement à la ruine des états naissants du Nouveau-Monde, et d'assumer la responsabilité future de la Grande-Bretagne, en mettant la main avec elle dans le sang des noirs et des blancs ?

Au point de vue de la politique comme de la civilisation, il m'est donc impossible, Monsieur le Duc, de partager vos convictions. Je ne m'effraie point de ces entraves, qui sont les premiers langages des peuples enfants, car l'éducation d'une race ne se fait pas toute seule. Pourquoi me révolterais-je contre les impénétrables décrets de la Providence, qui veut que les nègres obéissent long-temps avant de s'asseoir au banquet des sociétés modernes ? C'est la loi commune de

l'humanité : la civilisation ne s'achète qu'au prix des larmes et du sang. Et là où vous trouvez la rémission d'une race humaine dans le baptême de la liberté, je vois Cham, une seconde fois marqué du sceau de la réprobation par le mercantilisme anglais, détaché de l'avenir et replongé dans son éternelle barbarie ! Là où vous rêvez des civilisations printanières, des nations nouvelles et riantes surgissant une à une dans la mer des Antilles, j'aperçois le spectre hideux de Saint-Domingue, avec son cortège de superstitions et de magiciens, avec ses sénateurs déguenillés, avec sa population à demi sauvage, sans famille, sans loi, sans culture d'aucune sorte, abandonnant de proche en proche le christianisme pour retourner au culte des fétiches et à l'adoration des caïmans !

Vous partez d'une théorie préconçue et de la générosité de votre âme pour étendre vos sympathies au delà des mers, sur ces malheureux nègres que vous n'avez point visités dans leurs cases. Moins sensible et moins impatient, je me résigne à la féconde lenteur des temps ; je m'appuie sur les lois de l'histoire et de l'humanité pour soutenir qu'on n'improvise rien par un coup de baguette législatif, ni le travail, ni l'intelligence, et que Dieu lui-même n'a pas fait le monde en un jour.

Ah ! si j'avais le loisir de m'ériger en apôtre

de l'humanité , j'étudierais les moyens lents et sûrs que le CHRIST euseignait pour briser les fers des hommes ; avant de me transporter par la pensée au milieu des savanes de l'Amérique , je regarderais s'il n'existe pas en Europe , autour de moi , des marchés d'esclaves blancs ; avant de m'indigner de la servitude des noirs imposée en vue du travail moralisateur, je m'indignerais de ces ventes de femmes chrétiennes et d'enfants que le commerce anglais et français transporte sur ses navires , et qui sont exposés , dans des cages , sur les marchés publics de Constantinople et d'Alexandrie : esclavage honteux, qui n'alimente que la débauche et la corruption. D'où vient qu'aucun de nos hommes d'état négrophiles, au jour de leur puissance, n'ont pris l'initiative d'une démonstration en faveur de leurs frères de sang, et pour leur salut ? Faut-il supposer qu'ils empruntent à une langue étrangère le souffle inspirateur ? Comment se fait-il que le gouvernement britannique ne fait aucune démarche , n'organise aucune souscription en faveur des esclaves d'Orient ? D'où vient qu'il tolère dix millions d'esclaves jaunes entre les mains de ses sujets indous ? En présence d'anomalies si choquantes, ne suis-je pas fondé à croire que la servitude, pour être intolérable, a besoin d'être coloniale , et de se combiner avec des questions de sucre et de café ?

V.

Reportons nos pensées sur la France elle-même et sur sa dynastie nouvelle. S'il est un intérêt pressant pour la royauté de 1830, c'est celui de conquérir les sympathies, de rallier tous les grands intérêts, et de jeter des racines sur un sol dévasté par tant de révolutions. Or, en admettant cette nécessité, je n'hésite pas à dire que la ruine du système colonial aurait la plus détestable influence sur l'affermissement de la dynastie actuelle; elle ébranlerait son avenir dans l'esprit public.

Espère-t-on en effet que trente mille colons expropriés, chassés des îles par les barbares, ne viendraient pas semer dans la métropole une désaffection d'autant plus durable qu'ils vivraient tous sous l'aiguillon de leur misère présente et de leur prospérité finie? A côté de ces trente mille colons, il y a leurs familles, leurs amis, leurs clients, la population des ports de mer, avec laquelle ils ont des relations suivies et fructueuses. Que le gouvernement du roi compte ses vrais amis, et qu'il décide s'il est prudent d'en réduire le nombre. Toute puissance qui veut durer a besoin de s'asseoir sur de fortes bases, celles qui reposent dans le cœur des peuples. Evidemment la commission n'y a pas songé.

Et qu'on y réfléchisse : le plus infailible

moyen de déconsidérer un gouvernement , c'est de laisser croire, même à tort, qu'il obéit à des influences étrangères, et qu'abandonnant la ligne de ses intérêts, il n'est point le maître au logis.

On n'éveillerait pas sans danger sur ce point les susceptibilités nationales. Et quel Français dégénéré ne sentirait le sang lui monter au visage à la seule pensée que le gouvernement de sa patrie ne puise point en lui le sentiment de sa force et de sa durée ! Il existe au cœur de tous les partis un fond d'idées communes, traditionnelles, indestructibles, parce qu'elles sont nées d'une situation permanente, lesquelles constituent en grande partie le sentiment de la nationalité. C'est en s'attachant à ce faisceau d'idées, de tendances et même de passions communes, qu'un gouvernement se popularise; en le dédaignant qu'il se perd.

Or la France n'a point changé; elle a conscience plus que jamais que ses destinées et celles du monde seront jouées sur l'Océan; que l'avenir de tous les peuples tient essentiellement à la liberté des mers; que nous sommes appelés à y maintenir un équilibre plus ou moins parfait, en protégeant le droit des plus faibles sur cette grande route du genre humain. Arrière donc les politiques étroits qui songeraient, pour les besoins du jour, à diminuer nos forces navales d'une seule chaloupe de guerre, car voilà

la vraie question nationale et *humanitaire* ! Ce grand intérêt de tous les peuples à communiquer librement entre eux , cette conférence universelle , en vertu de laquelle l'homme grandit sur tous les rivages , absorbe de beaucoup l'intérêt de la race noire qui vient à la traverse , en supposant avec les abolitionistes qu'elle ait intérêt à essayer la robe virile.

D'ailleurs l'opinion s'émeut en France à toute proposition maritime insinuée par l'influence anglaise ; c'est la routine des esprits depuis sept cents ans , et je suis disposé à croire qu'il y a là dessous autre chose qu'un aveuglement passager et inintelligent. Cette inquiétude soupçonneuse , la commission la ravive par son plan , par les sympathies qu'elle étale. Citerai-je les mille propos qui circulent autour de moi. — « Le droit de visite , disent les uns , a été une » première rançon payée à l'Angleterre en 1831 : » M. le duc de Broglie en est convenu à la tribune , en déclarant que c'était une nécessité » de l'alliance anglaise ; aujourd'hui l'émancipation des noirs et la ruine du système colonial sont le corollaire du droit de visite , et la » deuxième rançon dont il se fait l'éditeur responsable. » — « Je me rallierai , disent les » autres , quand le gouvernement s'arrachera » aux influences qu'il subit , quand il ressaisira » le fil de la tradition et s'appartiendra vrai

» ment à lui-même. » — Ou bien : « Si l'An-
» gleterre continue à peser sur nous, elle nous
» arrachera l'émancipation des noirs et la ruine
» de notre marine : ce jour là elle ne craindra
» plus d'être dépossédée de l'empire des mers. »

Certes, je n'ai point inventé ces paroles à l'appui de mes convictions, je les ai recueillies sans y rien changer ; elles ont frappé en même temps mon cœur et mes oreilles. J'en ai été blessé sans y croire ; mais, en faisant la part des exagérations passionnées, n'est-ce pas une chose bien grave que ces suppositions aient une couleur de vraisemblance ? N'est-ce pas un signe révélateur de l'état des esprits ? Tout homme d'état qui n'en tiendra pas compte périra par là.

Interrogez, s'il le faut, sur cette question des noirs, les convictions réfléchies de nos hommes de mer. Amiraux, capitaines de vaisseau ou de corvette, tous, depuis le ministre de la marine jusqu'au dernier enseigne, ne conçoivent rien aux illusions des philanthropes métropolitains ; tous apprendraient avec regret l'application des théories hasardées des abolitionnistes, car tous y voient une nouvelle déchéance pour la marine française. Cette classe d'hommes intelligents, désintéressés, pleins de dévouement, pense et parle comme les conseils coloniaux. Aussi, quand je vois mes faibles efforts obtenir de leur

part un assentiment sur lequel je n'osais compter, je m'affermis dans la voie où je suis entré pour la défense de nos intérêts permanents (1). J'en tire même un favorable augure que la France s'arrêtera sur la pente fatale où elle est

(1) Les témoignages d'approbation que j'ai reçus de la part des hommes de la marine pour la publication de mes premières lettres ont été aussi nombreux que flatteurs. Je les signale comme utiles à ma cause. Je citerai, entre autres, la lettre suivante de M. le vice-amiral Baudin, préfet maritime de Toulon. Elle est une des plus modérées pour l'école abolitionniste, et, mettant à part les politesses flatteuses qu'elle contient, on peut la regarder comme l'expression vraie des sentiments de toute la marine française.

A M. PETIT DE BARONCOURT.

« Toulon, le 1^{er} novembre 1815.

» Monsieur,

» Je ne vous ai pas remercié dans le temps de l'envoi que vous avez bien voulu me faire de votre *première lettre* à M. de Broglie parce que j'ai ici des occupations incessantes et forcées qui ne me laissent nul loisir; mais votre seconde lettre est d'une telle vigueur de logique, elle bat si puissamment en ruine l'échafaudage des théories aveugles des abolitionnistes, que je ne peux pas différer plus long-temps de vous remercier du service rendu par vous à nos colonies, à la France, à l'humanité.

» Vous vous êtes placé sur un très bon terrain en admettant le principe de l'émancipation, mais sous la condition indispensable d'une préparation suffisante. Reconnaissons la liberté comme une chose excellente, mais seulement pour des individus qui ont la capacité nécessaire pour en faire un usage utile pour eux-mêmes et pour la société tout entière. Admettons ceux-là à la preuve de la capacité et à l'usage du droit, à la bonne heure: ils ne sont aujourd'hui que de très rares exceptions. Quant à la foule des incapables, ce sont de véritables mineurs qu'il faut traiter comme tels, c'est-à-dire avec bonté, mais en les tenant en tutelle, comme des enfants sans droits civils ni politiques. Ainsi le veut la raison.

» Recevez, Monsieur, avec mes vœux sincères pour votre succès, l'assurance, etc.

CH. BAUDIN. »

poussée. Qui sait ? les honorables membres de la commission consultative échapperont peut-être à la fascination généreuse qui les trouble. Ils n'ignorent point qu'un patriotisme étroit vaut bien autant, à tout prendre, qu'une philanthropie vagabonde. Ils aiment le bien, ils ont du cœur et du talent ; tout cela doit leur suffire, et ils ne doivent éprouver nul besoin de se faire canoniser dans les colonnes de l'*Anti-Slavery Reporter*.

En finissant, j'aimerais à prouver que je ne suis point mû par cet instinct de dénigrement, de critique stérile et négative, qui ruine et ne sait point édifier. L'esclavage colonial est aussi pour moi un problème à résoudre, et je l'ai étudié avec la conscience, bien entendu, de tous les intérêts et de tous les droits. J'ai également une solution en réserve aussi supportable que bien d'autres, et qui repose sur les conditions suivantes : 1° améliorer sans trouble et progressivement le sort des noirs, en faire des personnes civiles et les maintenir au travail ; 2° opérer cette transformation radicale de telle façon que l'état ne débourse pas un denier, que les planteurs ne perdent rien de leurs capitaux, de leur industrie ni de leur revenu ; 3° maintenir notre navigation réservée, notre commerce maritime et tous nos moyens d'échange ; 4° faire cesser immédiatement la situation précaire et troublée de nos colonies ; 5° s'assurer d'avance

qu'aucun intérêt de politique ou de civilisation ne demeurera en souffrance ; 6° arrêter en même temps les progrès du paupérisme colonial , qui suit depuis dix ans une marche croissante. Voilà mon système. Du moment qu'un seul des intérêts signalés ci-dessus serait négligé, on devrait le rejeter comme détestable, en vertu des mêmes raisons que je donne pour condamner celui de la commission ; ce projet recevrait probablement l'adhésion des intéressés , et plusieurs des plus intelligents , à qui je l'ai communiqué , le trouvent praticable. Une loi en sept ou huit articles découlant d'un seul principe y suffirait. Je tiens ce plan à la disposition du gouvernement, pour le jour où je trouverais une chance de le faire sérieusement examiner ; mais d'ici là , étant bien certain de n'être pas écouté , n'étant pas même sûr d'être lu , je trouve plus convenable de garder le silence. Il me suffit de tendre les bras pour conjurer le mal , au moment où je le vois s'étendre sur l'horizon.

Je me persuade qu'aucune autre considération que celle du bien public n'a guidé ma plume en écrivant ces lignes. Daignez le croire, Monsieur le Duc, et agréer l'assurance des sentiments respectueux que m'inspire votre noble caractère,

P. DE BARONCOURT.

Paris, ce 20 janvier 1844.

Ouvrages du même auteur.

HISTOIRE RÉSUMÉE DU MOYEN AGE, à l'usage des collèges royaux et des autres établissements d'instruction publique. 2^e édition, *considérablement augmentée et renfermant les deux volumes de la 1^{re} édition en un seul in-8° compacte.* Chez Chamerot, libraire, quai des Augustins, 33. Prix : 7 fr. 50 c.

ANALYSE RAISONNÉE SUR L'HISTOIRE DE FRANCE, sur le plan des manuels allemands. Ouvrage autorisé par le Conseil royal de l'Université pour être placé dans les bibliothèques et les salles d'étude des collèges. 1 volume in-8°. Chez Chamerot, quai des Augustins, 33. Prix : 6 fr.

TABLEAU POLITIQUE ET STATISTIQUE DE L'EMPIRE BRITANNIQUE DANS L'INDE, examen des probabilités de sa durée et de ses moyens de défense en cas d'invasion, par M. le général comte *Bjornstierna*, ancien ministre de la guerre en Suède; traduit librement de l'allemand, avec un Supplément historique, par M. **PETIT DE BARONCOURT**. 1 fort volume in-8°, avec carte de Lapie. Chez Amyot, rue de la Paix, 6. Prix : 8 fr.

DU DROIT DE VISITE MARITIME. Brochure (décembre 1844). Chez Amyot, rue de la Paix, 6. Prix : 1 fr.